

Compte rendu de la séance du 05 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 11

Séance du 05 mars 2020

Présents : 9

L'an deux mille vingt et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée le 28.02. 2020, s'est réunie sous la présidence de Madame Josiane RACHET (Maire)

Sont présents : Josiane RACHET, Nicole FREYCINEL, Jean FOURNIER, Béatrice GRENIER, Christian DEGUILHEM, Denis BEAUFILS, Thierry CLARE, Carlos PENA FERNANDEZ, Danielle GUBERT

Représentés : Jean Louis QUEILLE par Thierry CLARE, Christian DELMAS par Nicole FREYCINEL

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Danielle GUBERT

Le quorum n'ayant pas été atteint à la réunion du CM du 28.02.2020, le CM, conformément à la loi, convoqué le 28.02.2020, se réunit et délibère ce 05.03.2020 sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

Vote du CA 2019 Assainissement, Eau, Commune

Vote du Compte de gestion 2019 Assainissement, Eau, Commune

Vote de l'affectation du résultat 2019 Assainissement, Eau, Commune

1. Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de recourir au vote à main levée et désigne à l'unanimité Mme GUBERT Danielle, secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du 28 février 2020 :

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 28.02.2020 : aucune remarque n'est formulée par l'assemblée, le compte rendu du 28.02.2020 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Délibérations du conseil :

Vote du compte administratif - ass sexcles (DE 2020 008)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. DEGUILHEM Christian, conseiller municipal, Mme le Maire ne prend pas part au vote,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par RACHET Josiane après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		19 332.81	2 306.96		2 306.96	19 332.81
Opérations exercice	11 948.40	5 724.49	8 694.74	7 983.00	20 643.14	13 707.49
Total	11 948.40	25 057.30	11 001.70	7 983.00	22 950.10	33 040.30
Résultat de clôture		13 108.90	3 018.70			10 090.20
Restes à réaliser	34 250.00	32 600.00			34 250.00	32 600.00
Total cumulé	34 250.00	45 708.90	3 018.70		34 250.00	42 690.20
Résultat définitif		11 458.90	3 018.70			8 440.20

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - ass sexcles (DE 2020 009)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un **déficit de -3 018.70**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-2 306.96
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	- 711.74
Résultat cumulé au 31/12/2019	-3 018.70
A. EXCEDENT AU 31/12/2019	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B. DEFICIT AU 31/12/2019	-3 018.70
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-3 018.70

Vote du compte de gestion - ass sexcles (DE 2020 010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RACHET Josiane

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. ;

Vote du compte administratif - eau Sexcles (DE 2020 011)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. DEGUILHEM Christian, conseiller municipal, Mme le Maire ne prend pas part au vote,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par RACHET Josiane après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		121 976.67		1 805.15		123 781.82
Opérations exercice	64 002.30	38 418.12	64 428.38	74 959.47	128 430.68	113 377.59
Total	64 002.30	160 394.79	64 428.38	76 764.62	128 430.68	237 159.41
Résultat de clôture		96 392.49		12 336.24		108 728.73
Restes à réaliser	41 000.00				41 000.00	
Total cumulé	41 000.00	96 392.49		12 336.24	41 000.00	108 728.73
Résultat définitif		55 392.49		12 336.24		67 728.73

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - eau Sexcles (DE 2020 012)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 12 336.24**
 Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	1 805.15
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	10 531.09
Résultat cumulé au 31/12/2019	12 336.24
A. EXCEDENT AU 31/12/2019	12 336.24
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	12 336.24
B. DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte de gestion - eau Sexcles (DE 2020 013)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RACHET Josiane

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. ;

Vote du CA COMMUNE 2019 - sexcles (DE 2020 014)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. DEGUILHEM Christian, conseiller municipal, Mme le Maire ne prend pas part au vote,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par RACHET Josiane après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		36 396.92		112 092.78		148 489.70
Opérations exercice	125 756.29	74 320.78	248 627.14	296 758.03	374 383.43	371 078.81
Total	125 756.29	110 717.70	248 627.14	408 850.81	374 383.43	519 568.51
Résultat de clôture	15 038.59			160 223.67		145 185.08
Restes à réaliser	28 000.00	36 000.00			28 000.00	36 000.00
Total cumulé	43 038.59	36 000.00		160 223.67	28 000.00	181 185.08
Résultat définitif	7 038.59			160 223.67		153 185.08

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - sexcles (DE 2020 015)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 160 223.67**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	112 092.78
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	40 071.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	48 130.89
Résultat cumulé au 31/12/2019	160 223.67
A. EXCEDENT AU 31/12/2019	160 223.67
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	7 038.59
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	153 185.08
B. DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte de gestion 2019 - sexcles (DE 2020 016)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RACHET Josiane

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. ;

La séance est levée à 22 heures.